

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **24.07.20**

Date de convocation : 5 novembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 12 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

**ADMINISTRATION**

**Validation de la feuille de route de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie pour 2025-2026**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical les conditions de création de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie (TEO) en 2016, à l'issue du congrès de la FNCCR à Tours au mois de juin. Les Présidents des Syndicats Départementaux d'Énergie de la région Occitanie s'étaient alors réunis et avaient convenu de travailler d'une part sur un projet d'Entente régionale destinée à coordonner leurs actions et pouvoir en mutualiser certaines, et d'autre part sur un projet de partenariat avec la nouvelle région Occitanie dans le domaine de la mise en œuvre de la transition énergétique.

Après un peu moins de 10 ans d'existence, cette Entente qui a notamment contribué à la concrétisation de deux groupements de commandes d'envergure, autour de la mobilité électrique (coordonné par le SYADEN) et des achats d'énergie (coordonné par TE 81-SDET), mais également à la mise en commun des pratiques et expériences autour de tous les sujets majeurs pour nos Syndicats (contrats de concession, énergies et chaleur renouvelables, efficacité énergétique), doit continuer à s'affirmer comme un chef de file incontournable en matière d'énergie et de transition énergétique auprès des partenaires locaux, collectivités ou institutionnels.

Aussi, à l'approche du renouvellement des assemblées délibérantes, et dans un contexte de forte incertitude et de changement, il est proposé de définir ou redéfinir la feuille de route de l'Entente TEO pour 2025 et 2026 afin de favoriser :

- ✓ la définition d'une orientation stratégique claire ;
- ✓ la planification et la gestion des ressources ;
- ✓ la coordination et la collaboration au sein de l'Entente et avec ses partenaires ;
- ✓ le suivi et l'évaluation des actions menées ;
- ✓ la communication en toute transparence ;
- ✓ la gestion des risques et imprévus.

Les enjeux sont multiples, et notamment l'affirmation d'une reconnaissance accrue par les instances régionales et les partenaires institutionnels afin de participer activement aux décisions politiques, et d'intégrer l'action des Syndicats d'Énergie dans les politiques publiques régionales, tout en optimisant les ressources financières disponibles et en assurant de nouvelles sources de financement, dans un contexte tendu. Il s'agira notamment de :

- ✓ consolider la position et le rôle des SDE en tant qu'acteurs clés dans le secteur de l'énergie ;
- ✓ mettre en place une gouvernance structurée pour améliorer la gestion et l'exploitation des données ;
- ✓ optimiser la gouvernance interne pour la rendre plus agile et répondre efficacement aux défis actuels ;
- ✓ renforcer la communication pour accroître la visibilité et l'influence des actions menées.

Les objectifs et actions clés de cette feuille de route 2025-2026 se déclinent autour de 6 principaux axes de travail :

- ✓ défendre le rôle des SDE vis-à-vis du concessionnaire Enedis ;
- ✓ exister davantage vis-à-vis de la Région et des autres partenaires ;
- ✓ sécuriser et optimiser les ressources financières des SDE ;
- ✓ développer la gouvernance de la donnée ;
- ✓ ajuster la gouvernance interne de l'Entente ;
- ✓ renforcer la visibilité des SDE et promouvoir leur rôle auprès des partenaires et du grand public.

Parallèlement, afin de renforcer la mutualisation et le partage d'expérience entre les membres, la mise en place de groupes de travail thématiques est renforcée au sein de l'Entente, autour de ceux déjà constitués comme le groupe dédié à la production d'énergie et aux SEM EnR, ou celui concernant la communication, et en complément des groupements de commandes évoqués ci-avant.

Créés à l'initiative des Directrices et Directeurs, selon la future feuille de route politique, ces groupes de travail thématiques sont constitués de plusieurs agents "experts", pilotés et animés par un(e) DG qui a pour mission de rendre compte à ses homologues de l'avancée des travaux et échanges à l'occasion des réunions du Comité de Direction de l'Entente.

Les nouveaux groupes de travail envisagés concernent les réseaux et le contrôle de concession, les travaux, les statuts des SDEE ou la gouvernance de la donnée.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**VALIDE** la feuille de route de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie pour 2025-2026 ;

**DONNE TOUS POUVOIRS** à son Président pour signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance  
Christian ROUX

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20241112-20240720-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024